

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -
Séance du 30 août 2013
- - - - -

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 23 août 2013	
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 23 août 2013
- en exercice	: 17		
- qui ont pris part à la délibération	: 13		

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES,
Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, François DELARBRE, Claude FERRIER,
Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de :

- Madame Christiane DUSSERT à Monsieur Gérard GOULLEY

Absents : Sophie BEAL, Lucie BOUCHARDON, Sabine CUENCA et Lilian GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le vendredi 30 août deux mille treize à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2013

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2013.

Madame Jacqueline CALIXTE demande, pour une meilleure compréhension lors de la lecture des délibérations, d'éviter d'écrire des abréviations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu corrigé, de la réunion du conseil municipal du 18 juillet 2013.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
 - AZ 140 et AZ 678, sis « 56 rue de la Tourette »
 - AR 131 et AR 132, au lieu-dit « Le VERNET »
 - AE 196 -AE 254 - AE 255, sis « 5 chemin de la Montagne »
- De maintenir le loyer annuel du logement au 1^{er} étage de l'immeuble sis 9 rue Antonin Calixte à cinq mille cent euros (5100,00€) à compter du 1^{er} juillet 2013, pour une durée d'un an

Le conseil municipal en prend acte.

4. Modification du Règlement des Salles Communales et Location Salle du Lac

Madame le Maire expose le manque de disponibilité au gymnase et propose la location de la Salle du Lac aux associations vernoussaines qui n'ont pas pu obtenir de créneaux sur la même base de la location du gymnase à 5€ de l'heure.

Madame le Maire propose aussi du fait de la fragilité des nouvelles tables de mettre en place la location de la salle en incluant le coût du ménage à 60€.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu' en vertu d'une délibération du 27 mars 2008, il appartient de fixer le montant des droits qui n'ont pas un caractère fiscal.

Vu les tarifs actuellement en vigueur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2013.

5. Création d'un emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différents échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles,

Sur le rapport de Madame le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

-De créer à compter du 2 septembre 2013 un poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet, échelle 4 de rémunération, de 22 heures hebdomadaires.

-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au statut,

-D'autoriser Madame le Maire à pourvoir cet emploi par un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à signer le contrat à intervenir pour une durée d'1 an ; la rémunération étant fixée sur la base de l'échelle du grade d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

-De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ; d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant

6. Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Madame le Maire propose et demande l'autorisation au conseil municipal de délibérer sur le projet de travaux de réseaux d'assainissement (zonage d'assainissement des eaux pluviales) et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux d'assainissement (zonage d'assainissement des eaux pluviales) évalué à 10 000,00€ HT.
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de cette opération.

7. Demande de modification du service de transport scolaire

Madame le Maire propose la validation de la création d'un point d'arrêt pour desservir le lieu-dit de « Chomasse » au Conseil Général .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette demande auprès du Conseil Général de l'Ardèche

8. Proposition tarifaire pour une intervention du Centre de Gestion au titre de la prestation Archives

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une note de présentation des archives et du travail objet de la prestation, le temps d'intervention et le coût estimé par le Centre de Gestion dans le cadre du projet d'affectation d'un personnel pour le traitement et la conservation des archives.

Au vu de l'historique de la Commune, Madame le maire propose de mettre en place cette mission au 1^{er} semestre 2014 afin de l'inscrire au budget primitif de 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette mission d'archivage

9. Emprunt pour les travaux Rue Ferdinand Buisson et ses abords

Madame le Maire expose que pour permettre de réaliser les travaux de la Rue Ferdinand Buisson, la municipalité propose de recourir à un emprunt pour la somme de 463 000,00 € HT.

Madame le Maire expose que deux établissements ont remis une offre ; la date butoir étant passée, il est nécessaire de consulter à nouveau ces établissements afin qu'ils présentent leur meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- A négocier avec les établissements bancaires pour obtenir le même taux
- A souscrire une ligne de crédit si aucune proposition de prêt ne devait être satisfaisante
- A signer tout document pour mener à bien ce dossier

10. Restructuration de l'Ecole Maternelle : choix du maître d'œuvre

Madame le Maire expose qu'après consultation des 4 offres de maîtrise d'œuvre, le choix de la Commission des travaux réunie le 24 juillet 2013 s'est porté sur le Cabinet d'Architecte BECHETOILLE. Pour un montant de travaux évalué à 411 600€ le coût de ses honoraires est de 43 429€ HT soit 10,55% du montant des travaux.

Madame le Maire précise les modalités de la convention passée avec le cabinet Bechetoille.

Elle comporte une partie ferme jusqu'à l'avant-projet détaillé soit 14 000€ HT.

Le solde reste en partie optionnelle jusqu'à l'appel d'offres des entreprises. Dans l'hypothèse où le coût de la rénovation dépasserait de beaucoup l'estimation, la mission serait suspendue. Une nouvelle consultation serait lancée pour examiner le bien-fondé de cette rénovation par rapport à une construction neuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le choix du Cabinet de Monsieur BECHETOILLE et autorise Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre aux conditions précitées.

11. Acquisition d'œuvre d'art

Madame le Maire rappelle au conseil municipal souhait exprimé par la municipalité de faire chaque année l'acquisition d'œuvre d'art.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- L'acquisition du tableau de Gérard PAVAN au prix de sept cent euros (700€)
- L'acquisition d'un marbre portor de Christiane BARRASSE au prix de quatre cent quatre-vingt euros (480 €).

12. Questions diverses

- 1. Mme le Maire informe les élus de la Journée du Patrimoine des 14 et 15 septembre avec une permanence à effectuer le samedi de 14h00 à 18h00 ; elle donne lecture des remerciements pour la subvention allouée à la Radio des BOUTIERES
- 2. Communiqué de presse du 26 août 2013 : les communes ont largement dit oui pour intégrer le périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et se sont ainsi engagées dans la seconde Charte 2013/2025
- 3. renouvellement du bail du Bureau de Poste
- 4. Le SICTOMSED signale des mauvais stationnements avenue de la gare devant les containers : disposition à prendre afin de signaler une interdiction de stationner ; signaler à la gendarmerie le stationnement d'une caravane allée de PRAT et d'un véhicule à la caserne des pompiers
- 5. Formation AGRO CONSULT dans le cadre du Plan de Maîtrise d'œuvre Sanitaire pour Martial MERLAND : demande de stage en « nutrition » 360 € 2 jours et « concevoir et faire évoluer son Plan de Maîtrise d'œuvre » 360€2 jours .
Monsieur Gérard GOULLEY s'interroge sur l'application des deux précédentes formations. Il s'avère nécessaire pour le cuisinier d'effectuer ces stages qui font partie d'un module et d'acquérir une formation complète ; il faudra s'assurer de la bonne application de cette formation sur son lieu de travail .
- 6 Monsieur Pascal FUOCO demande si le projet des Services Techniques à la Ressourcerie a avancé ; Mr Chastagnaret répond que le cabinet Bechetoille a été missionné uniquement sur le projet ressourcerie et non pas sur l'ensemble du bâtiment. L'ensemble des conseillers municipaux est d'accord pour faire rapidement une étude pour le projet des services techniques .
- 7. Monsieur Gérard GOULLEY souhaite parler du Lac aux RAMIERS et plus particulièrement de la roselière : il s'inquiète de sa repousse en raison de la présence d'enfants qui effectuent des glissades (sous contrôle des parents) et des nuisances effectuées par des animaux
Pour ces deux raisons là, il serait bien d'intervenir afin que la roselière joue son rôle et aussi pour des raisons de sécurité.
Marcel FRECHET indique que suite à une visite du Cabinet Poliotti la repousse est en cours.
- 8. Remerciements de Gilbert GREVE : l'exposition a été d'une grande qualité et a remporté un vif succès
Gérard GOULLEY retrace l'accueil chaleureux de la mairie de Baschi en Italie : leur volonté de continuer à maintenir ces liens (29 ans) et leur souhait de venir à Vernoux en 2014 ; 2 livres dédicacés ont été offerts à Mme le Maire

Prochain conseil municipal le vendredi 4 octobre 2013 à 20h15.

Levée de séance à 22h15